



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux

Louange à Allah le Seigneur des mondes, Paix et salut sur Son Messager, sur sa famille et ses compagnons.

L'une des plus importantes finalités de l'Islam consiste à préserver la progéniture et à protéger la société contre la corruption et la dépravation des mœurs. C'est pourquoi Dieu le Tout-Puissant a légitimé le mariage entre homme et femme, dans des conditions et modalités bien connues et a fait de l'adultère et de l'homosexualité des crimes répréhensibles en raison du grand préjudice qu'ils engendrent sur l'avenir de l'humanité.

En effet, dans sa forme, le crime de l'homosexualité est pire et plus odieux que l'adultère; le Saint Coran parle, à plusieurs endroits, d'un peuple qui a été détruit à cause de cette indécence, en l'occurrence, les gens de Loth. Le Tout-Puissant dit dans la sourate *Al-Shu'araa* en dénonciation de leurs actes : « *Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde? Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous? Mais vous n'êtes que des gens transgresseurs* ». [Quran 26: 160-166]

Dans la sourate *al A'raaf*, Allah (swt) décrit l'homosexualité comme une turpitude que nul n'a commise avant ces gens : « *Et Loth, quand il dit à son peuple: «Vous livrez vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous? [Quran 7:80]. Pour les blâmer, Allah dit «Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes! Vous êtes bien un peuple outrancier.» [Quran 7:81].*

Par ailleurs, le Coran décrit la manière dont Allah (swt) les a punis, afin de dissuader et réprimander les autres, Il a dit : « *Et, lorsque vint Notre ordre, Nous renversâmes [la cité] de fond en comble, et fîmes pleuvoir sur elle en masse, des pierres d'argile se succédant les unes les autres* » [Quran 11:82].

Dans la tradition prophétique, il existe plusieurs hadiths avertissant contre cette turpitude, prédisant la malédiction à ceux qui la commettent ; parmi lesquels le hadith rapporté par Jabir (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « *Ce dont j'ai le plus peur pour la Ummah est la pratique du peuple de Loth* ». Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte aussi que le Prophète (PSL) a dit : « *Allah maudit celui qui commet l'acte du peuple de Loth* » en le répétant trois fois.

La Tradition authentique rapporte que les vénérés Compagnons du Prophète (PSL) préconisaient, à l'unanimité, une punition sévère pour ceux qui commettaient ce crime odieux. Les fuqaha (jurisconsultes) musulmans l'ont considéré de manière consensuelle comme acte répréhensible et péché majeur. Ainsi en énumérant ces péchés majeurs (*al-kabaïr*), dans son ouvrage "Munawwiru-ç-çudûr", Cheikh Ahmadoul Khadim (que Dieu Tout-Puissant soit satisfait de lui), a mentionné le *liwat* (la sodomie) :

« L'adultère, la sodomie concernent leurs parties intimes seulement, donc celui qui est enclin à ces deux tombe »

Et dans son poème "Mulayyinu-aç- çudûr", il dit :

« La fornication et la sodomie relèvent des parties intimes ; alors protégez-les, vous serez guidé vers le droit chemin »

Considérant ce qui précède :

- Nous dénonçons vigoureusement toute action visant à promouvoir ce crime envers le Créateur (swt) et contre l'humanité toute entière ;
- Nous conseillons tous les musulmans et tous les hommes dotés de raison à éviter ce péché majeur et à le dénoncer autant qu'ils le peuvent, car c'est un péché envers Dieu le Tout-Puissant et un crime contre toute l'humanité ;
- Nous encourageons toutes les démarches légales visant à lutter contre ce crime odieux et dénonçons toute tentative pour le défendre ;
- Nous exhortons tous – chacun selon ses moyens- à redoubler d'efforts dans la diffusion du bien et des vertus dans la société, à œuvrer pour le développement des valeurs morales, particulièrement parmi les jeunes par tous les moyens éducatifs, médiatiques, juridiques, et pacifiques.

Enfin, nous implorons le Tout-Puissant pour qu'il répande sa grâce sur Ses créatures, nous gratifie de la guidance et de la santé, protège les pays musulmans ainsi que le monde entier des immoralités, à la fois apparentes et cachées.

« Ô Toi le Clément, accorde Ta miséricorde à toutes les créatures,
Toi qui protèges celui qui lit ton Coran,

Protège la Communauté de l'Élu le Plus Pur (Al Muçtafâ) de tout malheur
Et accorde Ta miséricorde aux créatures, Ô Toi qui crées leur ancêtre (Adam),

Ô Toi le Détenteur de la Royauté qui transcende la rancune
Accorde Ta miséricorde à tous les hommes, Ô Guide protecteur »

(Cheikh Ahmadoul Khadim dixit)

Que la Paix, la Miséricorde et les Bénédiction d'Allah soient sur vous !

Touba, 2 jumada II, 1443h / 5 Janvier 2022

Rawdu Rayâhîn

Au nom de
Cheikh Mouhammadou Mountakha Mbacké
Khalif Général des Mourides

